

**PROCES-VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

—————  
**Réunion du 4 novembre 2019**  
**à l'Hôtel du Département à Strasbourg**  
—————

La séance est ouverte à 9h14 sous la présidence de M. Frédéric BIERRY.

**Présents :**

Vice-président(e)s :

M. FISCHER, Mme MULLER-BRONN, M. BERTRAND, Mme LEHMANN, M. MAURER, Mme ESCHLIMANN, M. MEYER, Mme JURDANT-PFEIFFER, M. BURGER, Mme DILIGENT, M. BAUER, Mme DOLLINGER, M. WOLF,

Autres Conseillers départementaux :

Mme ALFANO, Mme BUFFET, M. CAHN, M. CARBIENER, M. DEBES, Mme DELATTRE, M. ERBS, Mme ERNST, Mme GRAEF-ECKERT, Mme GREIGERT, M. HEINTZ, M. HOERLE, Mme HOLDERITH-WEISS, M. HOMMEL, Mme JEANPERT, Mme JUNG, Mme KEMPF, Mme LE TALLEC, Mme MARAJO-GUTHMULLER, Mme PFERSDORFF, M. SCHULTZ, M. SUBLON, Mme THOMAS, Mme WOLFHUGEL, M. ZAEGEL,

Administration :

Mme Delphine JOLY, directrice générale des services du Département  
Mme Myriam STENGER, cheffe de cabinet  
M. Julien GUG, conseiller du président  
M. Alexandre RUF, collaborateur de Cabinet  
M. Jean-Philippe CALI, secrétaire général  
M. Thierry PICHON, directeur général adjoint en charge des affaires institutionnelles européennes et transfrontalières  
M. Guillaume KLEINPETER, directeur général adjoint en charge de la stratégie territoriale et partenariale  
Mme Bénédicte AUTIER, Mme Lucie ACKER, M. Emmanuel BASTIAN, Mme Estelle BURGUN, M. Marc EWALD, M. Olivier MEROT, M. Mickaël NIESS, directeurs de mission  
M. Boris SCHRUFFENEGGER, directeur de la communication  
M. Vincent BETTER, directeur des finances et de la commande publique  
M. Jean MUCKENSTURM, directeur des assemblées et des affaires juridiques  
Mmes Isabelle BURCKEL, Marie VACHEY, Clara DEROSIER, Suheda USTA et Claire BACHMANN, direction des assemblées et des affaires juridiques

**Excusé(s) avec pouvoir :**

M. MATT (ayant donné pouvoir à Mme PFERSDORFF)  
Mme MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. BIERRY)  
M. OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme BEY)

**Absents :**

Mme BEY  
M. ELKOUBY  
Mme KOCHERT  
M. SENE

## ◆ DELIBERATIONS SUR LES RAPPORTS DU PRESIDENT

Les décisions prises font l'objet des délibérations suivantes :

### **Rapports adoptés sans discussion par ordre de passage :**

N° CP/2019/444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505.

\*  
\* \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de*

#### Excusés avec pouvoir :

*M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)  
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)*

#### Excusé :

*M. Serge OEHLER*

#### Absents :

*Mme Françoise BEY  
M. Eric ELKOUBY  
Mme Stéphanie KOCHERT  
M. Marc SENE*

### **CP/2019/444 - 53010 - Enseignement supérieur et recherche Proposition d'attribution de la subvention de fonctionnement 2019 à l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) de Strasbourg**

La Commission Permanente, statuant par délégation et sur proposition de son Président décide d'attribuer à l'Université de Strasbourg (UNISTRA) une subvention d'un montant de 242 397 € pour l'exercice 2019, conformément à l'obligation du Département du Bas-Rhin de soutenir le fonctionnement de l'Institut supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) de Strasbourg, en vertu d'une convention en date du 24 décembre 1991.

Le versement de cette aide interviendra dès la présente délibération rendue exécutoire.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/445 - 61510 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale  
Proposition de soutien financier au projet INTERREG VA Rhin Supérieur "Interneuron : neurotransfert vers les entreprises"**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'attribuer une subvention de 30 000 € (10 000 €/an sur 2019-2021) à l'association Neurex au titre du cofinancement du projet INTERREG VA "Interneuron : neurotransfert vers les entreprises",
- d'approuver les termes du projet de convention afférent, annexé à la présente délibération,
- d'autoriser son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/446 - 65510 - Fonds de solidarité communale  
Contrats départementaux de développement territorial et humain - Proposition d'attribution de subventions au titre du Fonds de solidarité communale et d'approbation des termes des projets de conventions financières**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide:

- d'attribuer des subventions au titre du Fonds de solidarité communale pour un montant total de 486 932,60 €, aux Communes figurant dans les tableaux figurant à la présente délibération, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental ;
- d'approuver les projets de conventions financières à conclure entre le Département et les Communes, figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération ;
- d'autoriser son président à signer les conventions à conclure avec les Communes figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/447 - 65520 - Fonds d'attractivité**  
**Contrats Départementaux - Fonds d'attractivité - Proposition de financement et d'approbation du projet de convention partenariale pour la création d'une résidence seniors à SCHLEITHAL**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord, au titre du Fonds de développement et d'attractivité, du principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet de développement et d'attractivité de la résidence seniors de Schleithal ;
- dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie, notamment la Mission Action Sociale de Proximité, en faveur de ce projet notamment dans les domaines sociaux, de l'autonomie et d'habitat adapté ;
- décide d'attribuer une subvention de 100 000 euros à la Société en commandite par actions à capital variable "Familles Solidaires", au titre du Fonds de développement et d'attractivité, pour ce projet de construction ;
- autorise, à titre exceptionnel et en vertu de l'article L.1611-4 alinéa 3 du Code général des collectivités territoriales, la Société en commandite par actions à capital variable "Familles Solidaires", à reverser l'aide départementale au titre de la construction de la résidence seniors à Schleithal à une personne morale de droit privé chargée de l'opération de construction (la société civile immobilière d'attribution "SCIA Familles Solidaires") ;
- approuve les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre la Société en commandite par actions à capital variable "Familles Solidaires", l'association "Familles Solidaires Alsace" et le Département du Bas-Rhin pour le projet de développement et d'attractivité de la résidence seniors à Schleithal ;
- approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre la Société en commandite par actions à capital variable "Familles Solidaires" et le Département du Bas-Rhin pour permettre le versement de la subvention correspondante ;
- autorise son président à signer les deux conventions précitées, dont les deux projets sont joints en annexes à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/448 - 70000 - Aménagement du territoire**  
**Proposition d'avis du Département sur les projets de plans locaux d'urbanisme (PLU) de différentes communes**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président émet un avis favorable aux orientations des projets de Plans locaux d'urbanisme (PLU) arrêtés des communes suivantes : Ernolsheim-les-Saverne, Herbitzheim, Kertzfeld, Ottersthal qui s'inscrivent, pour l'ensemble, en cohérence avec les enjeux du Département.

Concernant la commune de Kertzfeld, l'avis favorable est assorti de la recommandation pour l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°2, que le carrefour en agglomération au débouché de ce secteur avec la RD5 soit aménagé de manière sécurisée et que l'accès au secteur préserve bien la piste cyclable présente le long de la route.

Concernant la commune de Herbitzheim, l'avis favorable, pour répondre aux attendus de sécurité des usagers et de qualité de vie des riverains, est assorti des demandes réglementaires suivantes :

- de n'autoriser en zone UX qu'un accès unique sur la RD38 ;
- d'interdire dans les zones A et N la création de tout nouvel accès sur les routes départementales hors agglomération ;
- d'instaurer dans les zones UB (UBa et UBs), UX, A et N un recul hors agglomération de 15 mètres minimum par rapport à l'axe des RD38 et RD338 pour toutes les constructions ;
- d'instaurer dans les zones A et N, un recul hors agglomération de 25 mètres minimum pour les habitations et de 20 mètres minimum pour les autres constructions par rapport à l'axe de la RD919.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de*

Excusés avec pouvoir :

*M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)  
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)  
M. Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)*

Absents :

M. Eric ELKOUBY  
Mme Stéphanie KOCHERT  
M. Marc SENE

**CP/2019/449 - 70510 - Modernisation du réseau routier**  
**Proposition de participation au microprojet "Circuit Pamina - Parc Rhénan Nord : randonnée à vélo à travers le Pays de Bade, l'Alsace et le Palatinat "**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide la participation du Département au microprojet "Circuit Pamina - Parc Rhénan Nord : randonnée à vélo à travers le Pays de Bade, l'Alsace et le Palatinat " par la réalisation de la signalisation de l'itinéraire cyclable côté français pour un montant de 7 170 € HT ;
- prend acte de l'attribution d'une dotation de fonds INTERREG V d'un montant de 4 302 € ;
- décide d'approuver les termes du projet de convention relative au microprojet n°12.MP39 "Circuit Pamina - Parc Rhénan Nord : randonnée à vélo à travers le Pays de Bade, l'Alsace et le Palatinat" jointe à la présente délibération, à conclure avec la Région

Grand Est, Autorité de gestion du programme INTERREG V, PAMINA Rheinpark porteur du microprojet, les Landkreiss de Germersheim et de Rastatt, l'association touristique "KTG Karlsruhe Tourismus GmbH" et autorise son président à la signer.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/450 - 70510 - Modernisation du réseau routier**  
**Proposition de désignation d'une collectivité comme maître d'ouvrage unique pour l'aménagement de routes départementales en agglomération**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide dans le cadre de l'opération d'aménagement d'une route départementale en agglomération figurant dans le tableau joint en annexe à la présente délibération :

- de faire usage de l'article L2422-12 du code de la commande publique, relative au transfert de maîtrise d'ouvrage, créé par l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018, en vue de désigner la Commune de Meistratzheim comme maître d'ouvrage pour le réaménagement de la rue de Strasbourg - RD215, comprenant la réalisation de la chaussée au nom et pour le compte du Département ;
- d'approuver les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage de cette opération, suivant les termes de la convention-type adoptée par délibération de la Commission Permanente en date du 9 janvier 2012 (CP/2012/54).

Elle autorise par ailleurs son président à signer le moment venu la convention particulière à conclure sur cette base entre le Département et la collectivité concernée, convention qui formalise ce transfert temporaire par le Département de la compétence de maître d'ouvrage de la chaussée.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/451 - 70510 - Modernisation du réseau routier**  
**Opérations d'investissement réalisées sur le domaine public routier départemental par d'autres collectivités - Proposition d'approbation de projets de conventions de financement de la TVA entre le Département la Commune de KNOERSHEIM, la Commune de DAHLENHEIM et la Communauté de Communes Mossig et Vignoble**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de conclure les conventions avec la Commune de KNOERSHEIM, la Commune de DAHLENHEIM et la Communauté de Communes Mossig et Vignoble, selon les modalités précisées dans l'annexe jointe à la présente délibération, et selon le modèle de convention approuvé par délibération n° CP/2011/825 du 7 novembre 2011 ;
- autorise son président à signer les conventions.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/452 - 70530 - Entretien courant du réseau routier**  
**Proposition d'approbation d'une convention portant sur le partage et les modalités de la gestion, de l'entretien et de la surveillance du domaine public routier départemental à conclure entre le Département et la Commune de MEMMELSHOFFEN**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les termes du projet de convention à conclure avec Commune de Memmelshoffen, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération, selon le modèle de convention approuvé par délibération n° CP/2011/619 du 5 septembre 2011 ;
- autorise son président à signer la convention.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/453 - 70510 - Modernisation du réseau routier**  
**Proposition de répartition des recettes du produit des amendes de police (exercice 2018). Seconde répartition**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide au titre de l'exercice 2018, d'affecter aux opérations figurant dans les tableaux annexés, un montant de 246 234,60 € provenant du produit des amendes de police.

Il sera proposé de décider d'affecter ultérieurement le reliquat de la dotation (92 639,35 €), pour d'autres opérations.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/454 - 70510 - Modernisation du réseau routier**  
**Proposition d'attribution de subventions dans le cadre du programme 2019 d'électrification rurale, au titre du FACE, aux Communes d'OBERBRONN et HINDISHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'affecter :

- La dotation du sous-programme « Renforcement » du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE) pour un montant de 13 000 € à la Commune d'Oberbronn et 48 000 € à la Commune d'Hindisheim ;
- La dotation du sous-programme « Extension » du FACE d'un montant de 15 000 € à la Commune d'Hindisheim ;
- La dotation du sous-programme « Enfouissement » du FACE d'un montant de 11 000 € à la Commune d'Hindisheim.

Elle décide également de donner pouvoir à son président pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/456 - 51040 - Accompagnement à la scolarité  
Proposition d'attribution de subventions au titre du dispositif  
d'accompagnement à la scolarité au titre de l'année 2019**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer aux associations figurant dans les tableaux annexés, des subventions d'un montant total de 54 600 € pour l'accompagnement à la scolarité au titre de l'année 2019/2020.

Ces subventions seront versées aux bénéficiaires dès que cette délibération sera exécutoire.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/457 - 51050 - Autres actions éducatives et de formation  
Proposition d'attribution de subvention pour les classes de  
découvertes et les sorties au Struthof et au Mémorial Alsace  
Moselle**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération des subventions des subventions d'une part, pour les voyages scolaires sans visites de lieux de mémoire et d'autre part, pour les voyages scolaires et sorties scolaires avec la visite de lieux de mémoire, pour un montant de 54 237,00€ aux collèges publics.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/458 - 51050 - Autres actions éducatives et de formation  
Proposition d'attribution de subventions pour l'année 2019 à  
des associations et des établissements agissant pour le droit à  
la différence afin de lutter contre le racisme, l'antisémitisme et  
la haine de l'autre**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer aux associations et établissements figurant dans les tableaux annexés, des subventions d'un montant total de 12 200 €, pour la mise en œuvre d'actions pour le droit à la différence, afin de lutter contre le racisme, l'antisémitisme et la haine de l'autre.

Ces subventions seront versées aux bénéficiaires dès que cette délibération sera exécutoire.

Adopté à l'unanimité



**CP/2019/459 - 52010 - Construction, restructuration et gros entretien des collèges publics**  
**Proposition d'approbation de l'avant-projet définitif pour la restructuration du collège Baldung Grien à Hoerdt**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'autoriser le lancement des travaux de restructuration et d'extension du collège Baldung Grien à Hoerdt;
- d'approuver l'Avant-Projet Définitif de l'opération de restructuration du collège Baldung Grien à Hoerdt (dont la synthèse est jointe en annexe) ;
- d'approuver le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 4 877 847 € HT (valeur avril 2019);
- d'approuver le coût global de l'opération intégrant les frais d'études et frais annexes pour un montant de 7 400 000 € TTC.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/460 - 52040 - Fonctionnement des collèges publics**  
**Proposition d'attribution de dotations de fonctionnement complémentaire pour 2019 aux collèges publics**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 56 849,55 €, soit :

- 25 178,86 € au titre de la dotation de fonctionnement complémentaire de viabilisation en faveur des collèges suivants :

Territoire Nord

Collège Kléber à HAGUENAU : 6 878,86 €

Territoire Ouest

Collège Marcel Pagnol à WASELONNE : 18 300,00 €

- 732,49 € au titre du remboursement des frais de déménagement suite aux travaux de restructuration du collège de l'Outre-Forêts à Soultz-Sous-Forêts
- 5 107,84 € au titre de la dotation de fonctionnement complémentaire du chauffage urbain en faveur du collège Hans Arp à Strasbourg.
- 18 639,36 € en faveur des frais de réparation et de l'acquisition d'équipements spécifiques pour cinq collèges suivants :

Territoire Nord

Collège Otfried à WISSEMBOURG : 1 454,04 €  
Collège Françoise Dolto à REICHSHOFFEN : 6 360,00 €  
Collège de l'Outre-Forêts à SOULTZ-SOUS-FORETS : 1 351,20 €

Territoire Sud

Collège du Kolsterwald à VILLE : 4 670,21€  
Collège des Châteaux à CHATENOIS : 1 210,67€

Territoire Eurométropole

Collège Paul-Emile Victor à MUNDOLSHEIM : 3 593,24 €

- 6 696 € au collège de l'Eichel à DIEMERINGEN pour la prise en charge des frais de transport de l'année scolaire 2019-2020 des élèves inscrits en CHAM (Classe à Horaire Aménagé pour la pratique de la Musique) et accueillis par le Conservatoire de Sarreguemines ;

- 495 € pour le collège Françoise Dolto à REICHSHOFFEN pour la prise en charge des frais de transport des élèves qui se sont rendus au château du Haut Koenigsbourg suite à la récompense du 1er prix du concours d'œuvres de Noël 2018.

Elle autorise par ailleurs son président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/461 - 52040 - Fonctionnement des collèges publics  
Proposition d'attribution de logements de fonction**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'attribuer des logements inoccupés dans les collèges collèges Otfried à Wissembourg, Louise Weiss et Esplanade à Strasbourg aux bénéficiaires désignés en annexe à la présente délibération, et selon les modalités y figurant;

- approuve les termes des projets de convention d'occupation précaire de logement de service correspondants ;

- autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/462 - 63010 - Conservation, valorisation du patrimoine protégé  
Proposition d'attribution d'une subvention au titre du fonds pour le patrimoine emblématique de l'Alsace et proposition d'approbation des termes du projet de convention financière correspondant**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention de 65 909,03 € à la Commune de DOMFESSEL pour la restauration de l'église Saint-Gall,
- approuve les termes du projet de convention financière joint en annexe de la présente délibération, à conclure avec la Commune de DOMFESSEL,
- autorise son président à signer cette convention financière.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/463 - 63010 - Conservation, valorisation du patrimoine protégé  
Proposition d'attribution d'une subvention au titre du fonds  
patrimoine "châteaux forts d'Alsace"  
et proposition d'approbation des termes du projet de convention  
financière correspondant**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention de 100 000 €, à la Commune de SCHERWILLER pour les travaux de consolidation de la tour du logis du château de Ramstein ;
- approuve les termes du projet de convention financière joint en annexe de la présente délibération, à conclure avec la Commune de SCHERWILLER ;
- autorise son président à signer cette convention financière.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/464 - 63010 - Conservation, valorisation du patrimoine protégé  
Proposition de prolongation de la durée de validité de  
subventions attribuées à la  
Commune de NEUWILLER-LES-SAVERNE et à la  
SCI château de FROESCHWILLER II**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide de reporter au 01/11/2020 la date butoir, fixée dans la convention financière d'attribution d'une subvention à la Commune de NEUWILLER-LES-SAVERNE pour la restauration de l'abbatiale Saints-Pierre-et-Paul, conclue le 2 juin 2014 ;
- décide de reporter au 31/12/2020 la date butoir, fixée dans l'avenant n°1 à la convention financière d'attribution d'une subvention à la SCI château de FROESCHWILLER II pour la restauration du château de FROESCHWILLER ;
- approuve les termes du projet d'avenant n°1 à la convention financière à conclure avec la Commune de NEUWILLER-LES-SAVERNE joint en annexe à la présente délibération ;

- approuve les termes du projet d'avenant n°2 à la convention financière à conclure avec la SCI château de FROESCHWILLER II joint en annexe à la présente délibération ;
- autorise son président à signer ces avenants.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/466 - 63030 - Musées**  
**Proposition de dépôt d'objets archéologiques issus du site de Mutzig Rain, propriété du Département, au musée de MUTZIG**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, au titre de l'aide à la muséographie :

- décide du dépôt de biens archéologiques mobiliers issus du site de Mutzig Rain, propriété du Département, au musée de la ville de MUTZIG;
- approuve les termes du projet de convention de dépôt des biens archéologiques mobiliers issus du site de Mutzig Rain, propriété du Département, à conclure avec Archéologie Alsace et la Ville de MUTZIG;
- autorise son président à signer cette convention, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération ;
- approuve les termes du projet d'avenant n°2 à la convention de dépôt existante avec Archéologie Alsace ;
- autorise son président à signer cet avenant n°2, dont le projet est joint en annexe.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/467 - 65010 - Soutien à la pratique sportive**  
**Proposition d'attribution d'aide aux clubs sportifs proposant un projet d'intérêt territorial et aide aux athlètes de haut niveau en situation de handicap**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 9 000,00 € selon la répartition suivante :

- 5 000,00 € au Basket Club Souffelweyersheim pour la saison 2018/2019, afin de favoriser et d'encourager le bénévolat, de développer l'offre de la pratique sportive par l'amélioration de l'encadrement, de la prestation et le développement du basket loisir/santé ;
- 4 000,00 € au titre du concours financier du Département à Monsieur Maxime DUTTER, athlète de très haut niveau, licencié au Sport Club Sélestat Natation dans la discipline de natation adaptée.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/468 - 65010 - Soutien à la pratique sportive**  
**Proposition d'attribution d'aide à l'engagement sportif des clubs handisport et de sport adapté en Championnat de France, d'aide à la licence et à la valorisation du bénévolat, d'aide à l'acquisition de matériel sportif pour l'enseignement de l'EPS, d'aide à la licence scolaire**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 71 106,76 € selon la répartition suivante :

- 4 166,41 € au titre du soutien à l'engagement sportif des clubs handisport et de sport adapté en Championnat de France pour les bénéficiaires et pour les montants détaillés en annexe à la présente délibération ;
- 15 115,00 € au titre du soutien à la pratique sportive des jeunes par l'aide à la licence et à la valorisation du bénévolat pour la saison sportive 2017/2018 aux associations et pour les montants détaillés en annexe à la présente délibération ;
- 4 302,35 € au titre du soutien à l'acquisition de matériel sportif par les collègues pour l'enseignement de l'EPS pour le bénéficiaire et montants détaillés en annexe à la présente délibération ;
- 47 523,00 € au titre de l'aide à la licence sportive scolaire pour l'année 2018/2019 aux bénéficiaires et pour les montants détaillés en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de*

*Excusés avec pouvoir :*

*M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)  
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)  
M. Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)*

*Absents :*

*M. Eric ELKOUBY  
Mme Stéphanie KOCHERT*

**CP/2019/469 - 21010 - Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile**  
**Projet de convention entre le Département du Bas-Rhin et la FEPEM relatif à l'accompagnement des particuliers employeurs en situation de perte d'autonomie et de handicap**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président:

- approuve les termes du projet de convention, jointe en annexe, à conclure entre le Département et la FEPEM ;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de*

Excusés avec pouvoir :

*M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)  
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)  
M. Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)*

Absents :

Mme Stéphanie KOCHERT  
M. Marc SENE

**CP/2019/470 - 21010 - Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile  
Proposition d'approbation d'une convention entre le  
Département du Bas-Rhin et l'association IPERIA pour le  
déploiement du dispositif « Relais assistants de vie » sur le  
territoire du Bas-Rhin**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président:

- approuve les termes du projet de convention, joint en annexe, à conclure entre le Département et l'association IPERIA ;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/471 - 23030 - Autres actions spécifiques dépendance personnes âgées  
Proposition d'approbation du projet d'avenant à conclure entre  
le Département du Bas-Rhin et l'Agence régionale de santé pour  
la prolongation en 2020 de la convention pluriannuelle 2017 -  
2019 pour le financement du dispositif MAIA**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve les termes du projet d'avenant à la convention pluriannuelle 2017 – 2019 conclue entre le Département du Bas-Rhin et l'Agence régionale de santé, annexé à la présente délibération, permettant la prolongation du contrat actuel jusqu'au 31 décembre 2020 ;
- autorise le Président à signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/472 - 23030 - Autres actions spécifiques dépendance personnes âgées  
Projet d'avenant à la convention pluriannuelle relative aux  
relations entre la CNSA et le Conseil Départemental du Bas-Rhin**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

-approuve les termes du projet d'avenant à la convention pluriannuelle à conclure avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) relative aux relations entre le Département et la CNSA, dont copie est jointe à la présente délibération ;

-autorise son Président à signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de*

*Excusés avec pouvoir :*

*M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)  
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)  
M. Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)*

*Absents :*

*M. Eric ELKOUBY  
M. Marc SENE*

**CP/2019/473 - 23040 - Conférence des financeurs  
Proposition d'attribution de subventions et d'approbation du  
modèle de convention financière à conclure dans le cadre de la  
Conférence des Financeurs**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- d'approuver l'attribution de la subvention de 60 000 euros par le Département, gestionnaire des concours de la Conférence des Financeurs, à la Ville de Wasselonne, en lieu et place du CCAS de Wasselonne ;

- d'approuver les projets complémentaires du plan d'action 2019, validés par la Conférence des Financeurs, joints en annexe de la présente délibération, pour un montant total de 153 420 euros ;

- d'approuver l'attribution des subventions par le Département, gestionnaire des concours financiers pour le compte de la Conférence des Financeurs, pour un montant total de 131 340 euros

- d'approuver les termes du projet de convention, joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département et les porteurs de projets ;

- d'autoriser son Président à signer les conventions individuelles correspondantes.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/474 - 24040 - Service d'accompagnement à la vie sociale, d'accueil et d'aide à domicile**  
**Proposition d'approbation du projet de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la MDPH et l'association L'Arche à Strasbourg**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide de maintenir son soutien au projet innovant d'habitat regroupé pour les personnes en situation de handicap mental porté par l'association « L'Arche à Strasbourg » ;
- approuve les termes du projet de convention, joint en annexe, à conclure entre le Département et l'association « L'Arche à Strasbourg » ;
- autorise son Président à signer cette convention à conclure avec "L'Arche à Strasbourg" qui acte le principe d'un versement d'un complément de financement déterminé par le calcul de la différence entre la PCH moyenne attribuée aux résidents et la cible de 4 heures au tarif moyen prestataire pour un montant total annuel maximal de 75 000€.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/475 - 26010 - Actions spécifiques dépendance personnes handicapées**  
**Proposition de conventions avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour le co-financement de deux enquêtes Démarche « Territoire 100% inclusif »**

Il est proposé au Conseil Départemental d'autoriser le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin à signer les deux conventions d'attribution de subvention relevant du fonds d'intervention régional (FIR) ARS-Conseil Départemental pour la réalisation de deux enquêtes dans le cadre de la démarche partenariale ARS-CD « Territoire 100% inclusif.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de*

Excusés avec pouvoir :

*M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)  
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)  
M. Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)*

Absents :

Mme Cécile DELATTRE  
M. Eric ELKOUBY  
M. Marc SENE



**CP/2019/477 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social  
Proposition d'attribution de subvention départementale pour  
l'adaptation de logements locatifs sociaux au handicap et/ou à  
la perte d'autonomie sur le territoire de l'Eurométropole**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition du Président, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 11 500,00 € au Foyer Moderne de SCHILTIGHEIM pour l'adaptation de 5 logements tous situés à SCHILTIGHEIM.

Elle approuve, par ailleurs, les termes de la convention d'attribution de subvention et de réservation départementale de logements locatifs sociaux annexée à la présente délibération et autorise son Président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/478 - 31030 - Insertion professionnelle  
Proposition de mobilisation du Fonds Social Européen en vue  
d'actions d'insertion professionnelle**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE) :

- décide d'attribuer des subventions en faveur des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) figurant en annexe 1, pour la période 2019-2021, à hauteur des montants qui y sont indiqués, pour un montant total de 4 201 749,00 €, à raison de 1 400 583,00 € par an ;

- décide de verser aux bénéficiaires listés à l'annexe 1 une avance à hauteur de 50 % du montant de l'aide octroyée par exercice comptable pour la période de 2019 à 2021, soit un total de 700 291,50 € par an ; puis de verser le solde après dépôt du bilan de l'action au 30 juin de l'année n+1, après contrôle et sous réserve du service fait, pour un montant maximum de 50 % du montant de l'aide octroyée soit 700 291,50 € par an ;

- autorise son Président à signer les conventions à conclure avec les Ateliers et Chantiers d'insertion sur le modèle de la convention-type validé par l'Etat et la Commission Européenne et approuvé par le Département (délibération n° CP/2017/414, jointe en annexe 2 du présent rapport ;

- décide de ramener le montant initialement conventionné avec l'association France HORIZON à 156 430,96 € sur 3 ans ;

- autorise son Président à signer l'avenant modificatif à conclure avec l'association FRANCE HORIZON joint en annexe 3 du présent rapport.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/479 - 31030 - Insertion professionnelle  
Proposition d'attribution de subvention à l'association « Les  
Jardins de la Montagne Verte » pour l'année 2019**

La commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'attribuer pour l'année 2019 une subvention d'un montant de 15 000 euros à l'association « Les Jardins de La Montagne Verte » ;
- approuve les termes du projet d'avenant de la convention avec l'association « Les Jardins de la Montagne Verte » dans le cadre de la mise en œuvre de l'action d'insertion « osons jardiner », jointe en annexe à la présente délibération ;
- autorise son Président à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/480 - 31060 - Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion  
Rectification de la répartition des montants versés au service  
mandataire judiciaire "Une main pour tous"**

Après en avoir délibéré, la Commission Permanente du Conseil Départemental approuve les termes corrigés de l'annexe à la délibération N°CP/2019/147 du 6 mai 2019 relative à la répartition des financements aux services mandataires judiciaires à la protection des majeurs.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/481 - 33020 - Habitat en faveur des ménages défavorisés  
PDALHPD- Proposition d'attribution d'une subvention à  
l'association AVA Habitat et Nomadisme au profit des projets  
d'amélioration de l'habitat de deux ménages très défavorisés  
résidant à SESENHEIM et KALTENHOUSE.**

La Commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'attribuer à l'association AVA Habitat et nomadisme une subvention d'un montant maximal de 11 154,35€ (représentant 60% du montant TTC des travaux) pour permettre la réalisation de deux opérations d'amélioration de l'habitat pour des ménages très défavorisés résidant à Kaltenhouse et Sessenheim,
- approuve les termes du projet de convention financière annexé à la présente délibération,
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/482 - 61510 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale**  
**Proposition de soutien financier au projet INTERREG V Rhin supérieur "Tremplin sur le Rhin"**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- d'attribuer une subvention de 72 000 € à la Maison de l'Emploi et de la Formation de Strasbourg au titre du cofinancement du projet INTERREG V Rhin Supérieur : « Tremplin sur le Rhin – adaptation des compétences pour une mobilité professionnelle transfrontalière Strasbourg-Ortenau », (soit 24 000 € / an sur la période de réalisation du projet 2019-2021),
- d'approuver les termes du projet de convention INTERREG afférent, annexé à la présente délibération,
- d'autoriser son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/483 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social**

**PDH - Proposition d'attribution d'agrément et de subvention départementale pour la création de logements locatifs sociaux**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer :

A OPUS 67 des agréments et des subventions au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département pour un montant de 27 600 € pour l'acquisition-amélioration de 8 logements PLUS collectifs et de 3 logements PLAI collectifs situés 7, rue de l'Ecole à Krautergersheim et de 30 600 € pour la construction de 24 logements PLUS collectifs et 4 logements PLAI collectifs situés Zac Thurot à Haguenau.

La Commission Permanente approuve, par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les termes des conventions-type d'agrément, d'attribution et/ou de réservation de logements sociaux à conclure entre le Département, et OPUS 67

Elle autorise en outre son président à signer le moment venu les conventions particulières à conclure sur cette base entre le Département, et OPUS 67.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/484 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social PDH-Proposition d'attribution d'un agrément définitif pour une opération financée par un prêt social de location-accession (PSLA) au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat située à HAGUENAU**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition du président :

- décide d'attribuer un agrément définitif à BATIGERE MAISON FAMILIALE dans le cadre de la construction location-accession de six logements individuels situés rue du Syndic Wolbert à Haguenau ;
- approuve les termes du projet de convention annexé à la présente délibération, à conclure entre le Département et BATIGERE MAISON FAMILIALE pour l'agrément définitif en vue de la construction, au moyen d'un prêt mentionné au I de l'article R.331-76-5-1 du code de la construction et de l'habitation, faisant l'objet de contrats de location-accession et précisant les engagements réciproques entre le Département et BATIGERE MAISON FAMILIALE dans le cadre de l'opération de location-accession située rue du Syndic Wolbert à Haguenau ;
- autorise son Président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/485 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social PDH - Proposition d'attribution de subvention pour la création d'un logement locatif social communal à FESSENHEIM LE BAS et approbation d'un projet de convention à conclure**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 13 500 € à la Commune de Fessenheim le Bas dans le cadre des dispositifs d'aide pour la création de logements locatifs sociaux communaux.

Elle approuve par ailleurs en application de l'article 10 de la loi n°200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans les administrations, les termes du projet de convention d'attribution de subvention à conclure entre le Département et la Commune de Fessenheim le Bas, joint à la présente délibération et autorise son Président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/486 - 73030 - Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH  
PDH - Proposition d'attribution d'aides en faveur de  
l'amélioration de l'habitat privé et de la valorisation du bâti  
traditionnel bas-rhinois**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 123 882,81 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dans le cadre du dispositif d'aide en faveur de l'amélioration de l'habitat privé.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/487 - 73030 - Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH  
PDH : Proposition de prorogation du Programme Opérationnel  
de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété du Bas-  
Rhin (POPAC 67)**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- de poursuivre les actions menées pour l'accompagnement des copropriété en difficulté au titre du Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété sur le territoire du Bas-Rhin (hors Eurométropole de Strasbourg) – POPAC 67, pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 30 novembre 2020, dans le cadre des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et de sa politique volontariste,
- d'approuver les termes du projet d'avenant à la convention de partenariat définissant les modalités de mise en œuvre du programme POPAC 67 précité et ayant également pour objet de proroger la convention précitée jusqu'au 30 novembre 2020, joint en annexe
- autorise son Président à signer cet avenant à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'Agence Nationale de l'Habitat et le Préfet du Bas-Rhin.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/488 - 70510 - Modernisation du réseau routier  
Proposition de cession d'une parcelle de terrain à la Commune  
de BENFELD**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de la cession de la parcelle cadastrée en section AL n° 73 de 4,77 ares, à l'euro symbolique, sans versement de prix ;
- décide que l'acte sera rédigé en la forme administrative ;
- décide de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire de l'acte afférent à cette cession, le Président du Conseil Départemental restant authentificateur.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/489 - 00000 - Administration générale  
Proposition de régularisation foncière à MARLENHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- de la cession, à l'euro symbolique, sans versement de prix, de la parcelle située à Marlenheim au profit de la Commune de Marlenheim, cadastrée sous section 30 n°243/196 de 3,93 ares ;
- de la cession, à l'euro symbolique, sans versement de prix, de la parcelle située à Marlenheim au profit de la Communauté de Communes Mossig et Vignoble, cadastrée sous section 30 n°248/184 de 1,75 are ;
- que les actes seront passés en la forme administrative ;
- de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire des actes afférents à ces transactions, le président du Conseil Départemental étant authenticateur.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/490 - 70000 - Aménagement du territoire  
Proposition d'approbation de mise à disposition d'un terrain par  
la conclusion d'un bail emphytéotique en vue de l'implantation  
du siège de la Délégation Territoire d'Action Ouest (DTAO) à  
SAVERNE**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de la mise à disposition du terrain au département situé rue de l'Artisannat à Saverne, cadastré sous section 8 n°215 de 71,43 ares, par la conclusion d'un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans, à l'euro symbolique ;
- décide que l'acte sera rédigé sous forme d'un acte notarié, dont le coût sera pris en charge par le Département du Bas-Rhin ;
- autorise le président du Conseil Départemental à signer l'acte notarié afférent à cette transaction.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/491 - 00000 - Administration générale**  
**Avenant à la convention de transfert de compétences du**  
**Département à l'Eurométropole de STRASBOURG pour**  
**modification des conditions de mise à disposition patrimoniale**  
**du site rue Jean Mentelin**

La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son président décide :

- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention du 20 décembre 2016 entre le Conseil Départemental du Bas-Rhin et l'Eurométropole de Strasbourg, en ce qu'il modifie l'article 3.2 « Centre technique » sur le point relatif aux modalités de cession des parcelles section MR n° 245, 247, 257 et 259 ; les parties devant s'engager à délibérer sur ces modalités avant le 30 juin 2017. Un nouveau délai pour ces modalités de cession est fixé au 29 février 2020, les parties s'engageant à délibérer avant cette date. Toutes les autres clauses de la convention restent applicables aux parties ;
- d'autoriser son président à signer l'avenant à la convention du 20 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/492 - 00000 - Administration générale**  
**Proposition de régularisation foncière de parcelles propriétés du**  
**Département du Bas-Rhin et correspondant au domaine public**  
**routier départemental dans le canton de MUTZIG**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide de demander l'élimination auprès du Livre Foncier et/ou du Cadastre, des parcelles détaillées dans les tableaux ci-annexés correspondantes à des emprises de routes départementales ou des délaissés de voirie.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/493 - 70510 - Modernisation du réseau routier**  
**Déclassement de deux parcelles de terrain issues du domaine**  
**public routier à BATZENDORF**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- constate la désaffectation des parcelles de terrain situées en traverse de Batzendorf et cadastrées sous section 35 n° 653/0,82 de 0,36 are et n° 654/0,82 de 0,08 are ;
- prononce leur déclassement et leur intégration au domaine privé départemental.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/494 - 01060 - Charges exceptionnelles - Divers**  
**Admissions en non valeur des créances et remises gracieuses**  
**pour 2019**

La Commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

-décide d'admettre en non valeur :

- pour ce qui concerne le budget principal un montant total de 617 561,72 €, dont 10 844,45 € pour les créances éteintes ;

- pour ce qui concerne le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses un montant total de 790,50 € ;

- pour ce qui concerne le budget annexe du foyer de l'enfance un montant total de 268,98 € ;

- accorde des remises gracieuses sur le budget départemental pour un montant total de 773,24 €.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/495 - 00000 - Administration générale**  
**Proposition de répartition du Fonds départemental de**  
**péréquation de la taxe professionnelle du Bas-Rhin - Exercice**  
**2019**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide de la répartition communale et intercommunale du Fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle 2019, conformément aux tableaux figurant en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/496 - 01000 - Gestion financière**  
**Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de**  
**construction - SIBAR - BRUMATH - 18 logements et approbation**  
**des termes du projet de convention de garantie**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à la SEM Immobilière du Bas-Rhin (SIBAR) à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 446 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires



selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) destiné à financer l'opération de construction de 18 logements situés ZAC de la Scierie à Brumath et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon l'annexe jointe à cette délibération ;

- approuve les termes du projet de convention de garantie et autorise son président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;

- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération ;

- précise que la présente délibération abroge la délibération CP/2019/053 prise par la Commission Permanente du Conseil Départemental du 4 février 2019.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de*

*Excusés avec pouvoir :*

*M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)  
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)  
M. Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)*

*Absents :*

*M. Eric ELKOUBY  
M. Marc SENE*

**CP/2019/497 - 01000 - Gestion financière  
Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de  
construction - SIBAR - BRUMATH - 5 logements et approbation  
des termes du projet de convention de garantie**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide :

- d'accorder la garantie du Département à la SEM Immobilière du Bas-Rhin (SIBAR) à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 791 600 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) destiné à financer l'opération de construction de 5 logements situés ZAC de la Scierie à Brumath et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon l'annexe jointe à cette délibération ;

- approuve les termes du projet de convention et autorise son président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;

- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération ;

- précise que la présente délibération abroge la délibération CP/2019/054 prise lors de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 4 février 2019.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/498 - 01000 - Gestion financière  
Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de  
construction - 3F Grand Est - GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM et  
approbation des termes du projet de convention de garantie à  
conclure**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide :

- d'accorder la garantie du Département à la SA d'HLM 3F Grand Est à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 272 805 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) destiné à financer l'opération d'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 15 logements situés Rue de Rosheim à Griesheim-Près-Molsheim et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon l'annexe jointe à cette délibération ;

- approuve les termes du projet de convention et autorise son président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;

- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/499 - 01000 - Gestion financière  
Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de  
construction - SIBAR - HAGUENAU et approbation des termes du  
projet de convention de garantie à conclure**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à la SEM Immobilière du Bas-Rhin (SIBAR) à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 872 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) destiné à financer l'opération de

construction de 16 logements situés 1, 3, 5 et 7 rue des Papillons à Haguenau et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon l'annexe jointe à cette délibération ;

- approuve les termes du projet de convention de garantie et autorise son président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;

- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/500 - 01000 - Gestion financière  
Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de  
construction - OPUS - et approbation des termes du projet de  
convention de garantie à conclure**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à l'Office Public de l'Habitat OPUS 67 à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 682 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon l'annexe jointe à cette délibération ;

- approuve les termes du projet de convention de garantie et autorise son président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;

- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/501 - 01000 - Gestion financière  
Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de  
construction - SIBAR - STRASBOURG et approbation des termes  
du projet de convention de garantie à conclure**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à la SEM Immobilière du Bas-Rhin (SIBAR) à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1

230 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) destiné à financer l'opération de construction de 10 logements situés 8 rue Jacob à Strasbourg et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon l'annexe jointe à cette délibération ;

- approuve les termes du projet de convention de garantie et autorise son président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;

- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de*

*Excusés avec pouvoir :*

*M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)  
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)  
M. Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)*

*Absents :*

*M. Eric ELKOUBY  
Mme Catherine GRAEF-ECKERT  
M. Marc SENE*

**CP/2019/502 - 01000 - Gestion financière  
Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de  
construction - Renégociation 12 emprunts - 3F Grand Est et  
approbation des termes du projet de convention de garantie à  
conclure**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'accorder à la SA d'HLM 3F Grand Est, la réitération de la garantie départementale pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée initialement contractée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies ci-dessous et référencées à l'annexe Caractéristiques des emprunts réaménagés jointe à la présente délibération.

La garantie du Département est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

Le capital restant dû pour la Ligne du Prêt Réaménagée à la date de réaménagement s'élève à 13 597 105,45 €.

Les nouvelles caractéristiques financières des Lignes du Prêt Réaménagées sont indiquées pour chacune d'entre elles à l'annexe Caractéristiques des emprunts réaménagés qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les Lignes du Prêt Réaménagées à taux révisables indexées sur le Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites Lignes du Prêt Réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 01/05/2019 est de 0,75 %.

La garantie du Département est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Département s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour en couvrir les charges.

Les sommes que le Département serait amené à verser à l'organisme prêteur en application de la présente garantie devront être remboursées au Département dans un délai de deux ans selon les modalités précisées dans le projet de convention joint au rapport à conclure entre le Département et le bénéficiaire.

- approuve les termes du projet de convention et autorise son président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt.

- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/503 - 05000 - Fonctionnement de l'Assemblée  
Propositions de désignation de représentants du Conseil  
Départemental au sein de divers organismes**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- de modifier certaines désignations opérées précédemment;

- de désigner des représentants du Conseil Départemental au sein de divers organismes selon le tableau joint en annexe.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/504 - 60510 - Soutien à l'attractivité des territoires  
Proposition d'attribution d'une subvention à l'association Alsace  
Mouvement Associatif pour l'exercice 2019**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer, au titre l'année 2019, une subvention d'un montant de 12 000 € à l'association Alsace Mouvement Associatif. Ce montant sera versé en une seule fois.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/505 - 60520 - Subventions diverses  
Proposition de répartition du Fonds de soutien à la vie locale**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide dans le cadre de la répartition du fonds de soutien à la vie associative, d'attribuer des subventions d'un montant total de 63 835 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dont :

- Dotations cantonales : 54 507 €
- Enveloppe départementale : 9 328 €

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*

**Rapports appelés, par ordre de passage :**  
N°CP/2019/455, 465, 476.

\*  
\*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de*

*Excusés avec pouvoir :*

*M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)  
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)  
M. Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)*

*Absents :*

*M. Eric ELKOUBY  
M. Bernard FISCHER  
M. Marc SENE*

**CP/2019/455 - 70520 - Entretien programmé du réseau routier  
Proposition de création d'une zone de préemption au titre des  
Espaces Naturels Sensibles sur les communes de Molsheim et de  
Dorlisheim**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- Décide de créer une zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles sur le Bras d'Altorf et au niveau des Mittelmatten et du Dachsteinerbach, en raison de leur grand intérêt écologique et conformément au plan de situation et au plan de localisation joints à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/465 - 63020 - Conservation, valorisation du patrimoine non protégé  
Proposition de partenariat avec la Délégation Alsace de la  
Fondation du patrimoine**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de conclure un partenariat avec la Délégation Alsace de la Fondation du patrimoine pour soutenir les porteurs de projets de sauvegarde du patrimoine ;  
- approuve les termes du projet de convention financière joint en annexe de la présente délibération, à conclure avec la Délégation Alsace de la Fondation du patrimoine,  
- autorise son président à signer cette convention de partenariat.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de*

*Excusés avec pouvoir :*

*M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF)  
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)  
M. Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)*

*Absents :*

*M. Eric ELKOUBY  
M. Marc SENE*

**CP/2019/476 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social  
Proposition d'attribution de subventions et d'approbation des  
projets de conventions à conclure avec le CEP-CICAT pour un  
appui auprès des bailleurs sociaux pour l'adaptation des  
logements à la perte d'autonomie et aux situations de handicap  
et pour l'animation du réseau de démonstrateurs**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer au CEP-CICAT :

- une subvention d'un montant de 222 385 € pour soutenir en 2019-2020 l'intervention du CEP auprès des bailleurs HLM pour leurs projets d'investissement en faveur de l'adaptation au handicap et à la perte d'autonomie des logements, du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2020 ;
- une subvention de 31 000 € pour le financement du réseau départemental de démonstrateurs du silver développement, du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2020 ;

Elle approuve par ailleurs les termes des projets de conventions de partenariat pour l'appui aux bailleurs sociaux pour l'adaptation de leurs logements à la perte d'autonomie ou au handicap et pour l'animation du réseau de démonstrateurs et autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

#### ◆ **DIVERS**

- **Rapport N°CP/2019/449** : 70510 - *Modernisation du réseau routier*  
*Proposition de participation au microprojet "Circuit Pamina - Parc Rhénan Nord : randonnée à vélo à travers le Pays de Bade, l'Alsace et le Palatinat "*

M. Denis HOMMEL, en tant que membre du comité directeur et trésorier de l'association Pamina Rheinpark, et Vice-président de la CC Pays Rhénan, membre de la structure, ne peut pas prendre part au vote.

- **Rapport N°CP/2019/456** : 51040 - *Accompagnement à la scolarité*  
*Proposition d'attribution de subventions au titre du dispositif d'accompagnement à la scolarité au titre de l'année 2019*

M. Philippe MEYER, en raison de ses liens familiaux avec le CSC Arthur Rimbaud Obernai, ne peut pas prendre part au vote.

- **Rapport N° CP/2019/466** : 63030 - *Musées*  
*Proposition de dépôt d'objets archéologiques issus du site de Mutzig Rain, propriété du Département, au musée de MUTZIG*

Messieurs Etienne WOLF, Marcel BAUER, Thierry CARBIENER et Philippe MEYER, en tant que membres titulaires du CA d'Archéologie Alsace, ne peuvent pas prendre part au vote.

- **Rapport N°CP/2019/471** : 23030 - *Autres actions spécifiques dépendance personnes âgées*  
*Proposition d'approbation du projet d'avenant à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'Agence régionale de santé pour la prolongation en 2020 de la convention pluriannuelle 2017 - 2019 pour le financement du dispositif MAIA*

Mmes Michèle ESCHLIMANN et Frédérique MOZZICONACCI, en tant que membres du conseil de surveillance de l'ARS, ne peuvent pas prendre part au vote.



- **Rapport N°CP/2019/473** : 23040 - *Conférence des financeurs  
Proposition d'attribution de subventions et d'approbation du modèle de convention  
financière à conclure dans le cadre de la Conférence des Financeurs*

Mme Michèle ESCHLIMANN, en tant que maire de la ville de Wasselonne et membre du bureau et du CA de l'ABRAPA, ne peut pas prendre part au vote.

Mmes Danielle DILIGENT et Suzanne KEMPF, en tant que membres du CA de l'ABRAPA, ne peuvent pas prendre part au vote.

- **Rapport N°CP/2019/475** : 26010 - *Actions spécifiques dépendance personnes  
handicapées  
Proposition de conventions avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour le co-  
financement de deux enquêtes Démarche « Territoire 100% inclusif »*

Mmes Michèle ESCHLIMANN et Frédérique MOZZICONACCI, en tant que membres du conseil de surveillance de l'ARS, ne peuvent pas prendre part au vote.

- **Rapport N°CP/2019/476** : 73010 - *Délégation des aides à la pierre pour le logement  
social  
Proposition d'attribution de subventions et d'approbation des projets de conventions à  
conclure avec le CEP-CICAT pour un appui auprès des bailleurs sociaux pour  
l'adaptation des logements à la perte d'autonomie et aux situations de handicap et pour  
l'animation du réseau de démonstrateurs*

Mmes Michèle ESCHLIMANN et Cécile DELATTRE, en tant que membres du CA du CEP-CICAT, ne peuvent pas prendre part au vote.

- **Rapport N°CP/2019/482** : 61510 - *Coopération transfrontalière, européenne et  
internationale  
Proposition de soutien financier au projet INTERREG V Rhin supérieur "Tremplin sur le  
Rhin"*

Mme Danielle DILIGENT, en tant que membre du CA de la Maison de l'Emploi et de la Formation de Strasbourg, ne peut pas prendre part au vote.

- **Rapport N°CP/2019/483** : 73010 - *Délégation des aides à la pierre pour le logement  
social  
PDH - Proposition d'attribution d'agrément et de subvention départementale pour la  
création de logements locatifs sociaux*

M. Jean-Louis HOERLE, en tant que président de l'OPUS 67, ne peut pas prendre part au vote.

Mme Michèle ESCHLIMANN et messieurs Frédéric BIERRY, Serge OEHLER et Etienne WOLF, en tant que membres du CA de l'OPUS 67, ne peuvent pas prendre part au vote.

- **Rapport N°CP/2019/487** : 73030 - *Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH*  
*PDH : Proposition de prorogation du Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété du Bas-Rhin (POPAC 67)*

M. Frédéric BIERRY, en tant que membre du CA de l'ANAH, ne peut pas prendre part au vote.

- **Rapport N°CP/2019/491** : 00000 - *Administration générale*  
*Avenant à la convention de transfert de compétences du Département à l'Eurométropole de STRASBOURG pour modification des conditions de mise à disposition patrimoniale du site rue Jean Mentelin*

M. Sébastien ZAEGEL, en tant que Vice-président à l'Eurométropole de Strasbourg en charge de la gestion du patrimoine bâti communautaire, de la stratégie foncière, des transactions immobilières et de la gestion du patrimoine bâti et non bâti, ne peut pas prendre part au vote.

- **Rapport N°CP/2019/496** : 01000 - *Gestion financière*  
*Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - SIBAR - BRUMATH*  
*- 18 logements et approbation des termes du projet de convention de garantie*

M. Etienne WOLF, en tant que président de la SIBAR, ne peut pas prendre part au vote.

Mme Nathalie ERNST, en tant que membre du CA et actionnaire de la SIBAR (intéressement personnel), ne peut pas prendre part au vote.

- **Rapport N°CP/2019/497** : 01000 - *Gestion financière*  
*Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - SIBAR - BRUMATH*  
*- 5 logements et approbation des termes du projet de convention de garantie*

M. Etienne WOLF, en tant que président de la SIBAR, ne peut pas prendre part au vote.

Mme Nathalie ERNST, en tant que membre du CA et actionnaire de la SIBAR (intéressement personnel), ne peut pas prendre part au vote.

- **Rapport N°CP/2019/498** : 01000 - *Gestion financière*  
*Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - 3F Grand Est - GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM et approbation des termes du projet de convention de garantie à conclure*

M. Sébastien ZAEGEL, en tant que membre du CA de la SA d'HLM 3F Grand Est, ne peut pas prendre part au vote.

- **Rapport N°CP/2019/499** : 01000 - *Gestion financière*  
*Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de construction - SIBAR - HAGUENAU et approbation des termes du projet de convention de garantie à conclure*

M. Etienne WOLF, en tant que président de la SIBAR, ne peut pas prendre part au vote.

Mme Nathalie ERNST, en tant que membre du CA et actionnaire de la SIBAR (intéressement personnel), ne peut pas prendre part au vote.

**- Rapport N°CP/2019/500 : 01000 - Gestion financière**  
*Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de construction - OPUS - et approbation des termes du projet de convention de garantie à conclure*

M. Jean-Louis HOERLE, en tant que président de l'OPUS 67, ne peut pas prendre part au vote.

Mme Michèle ESCHLIMANN et messieurs Frédéric BIERRY, Serge OEHLER et Etienne WOLF, en tant que membres du CA de l'OPUS 67, ne peuvent pas prendre part au vote.

**- Rapport N°CP/2019/501 : 01000 - Gestion financière**  
*Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de construction - SIBAR - STRASBOURG et approbation des termes du projet de convention de garantie à conclure*

M. Etienne WOLF, en tant que président de la SIBAR, ne peut pas prendre part au vote.

Mme Nathalie ERNST, en tant que membre du CA et actionnaire de la SIBAR (intéressement personnel), ne peut pas prendre part au vote.

**- Rapport N°CP/2019/502 : 01000 - Gestion financière**  
*Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - Renégociation 12 emprunts - 3F Grand Est et approbation des termes du projet de convention de garantie à conclure*

M. Sébastien ZAEGEL, en tant que membre du CA de la SA d'HLM 3F Grand Est, ne peut pas prendre part au vote.

**- Rapport N°CP/2019/503 : 05000 - Fonctionnement de l'Assemblée**  
*Propositions de désignation de représentants du Conseil Départemental au sein de divers organismes*

Mmes Nathalie ERNST et Frédérique MOZZICONACCI, ainsi que M. Marcel BAUER, en tant qu'élus concernés par les désignations, ne peuvent pas prendre part au vote.

\*  
\*   \*

## ◆ CALENDRIER

La prochaine réunion de la Commission Permanente aura lieu le 2 décembre 2019.

La prochaine réunion du Conseil Départemental aura lieu le 9 décembre 2019

\*  
\* \*

La séance est levée à 9h36.

Le Président,



Frédéric BIERRY

#### CONSULTATION DES ACTES

L'intégralité des délibérations et des annexes aux délibérations de l'Assemblée Plénière et de la Commission Permanente, ainsi que la retranscription intégrale des débats de l'Assemblée Plénière, peuvent être consultées :

- au Service des Ressources Info-Documentaires à l'Hôtel du Département, Place du Quartier Blanc 67964 STRASBOURG Cedex ;
- sur le site Internet [www.bas-rhin.fr](http://www.bas-rhin.fr) >rubrique « Le Conseil Départemental ».